**Désaccord fondateur**

**Le groupe Avicenne** est une association pluri-convictionnelle née de la dynamique lancée par Jacques Delors. Celui-ci était habité par la préoccupation d’une dimension spirituelle et éthique forte pour l’Europe. Il entendait promouvoir une dimension spirituelle plurielle et honorer la variété des racines culturelles de l’Europe. Le mardi 18 novembre 2003, le groupe Avicenne proposait simultanément, dans « Le Soir » et « La Libre Belgique », un article intitulé : « Désaccord fondateur : un concept fécond pour le Préambule de la Constitution européenne ». L’article était signé par Michel Gheude (écrivain) Mohammed Jamouchi (rédacteur à la Médina), Marc Lenders (théologien protestant) et José Reding (théologien catholique).

# Une question de sens pour l’Europe

La nouvelle Constitution européenne doit-elle expliciter ses fondements ? Doit-elle faire apparaître les racines historiques des convictions qui en façonnent la cohérence ? Doit-elle inscrire dans le Préambule que ses valeurs s’enracinent dans la transcendance et/ou dans des origines religieuses ? Les avis sont opposés à ce propos. Dans le langage populaire, le concept de transcendance est souvent lié aux croyances religieuses. Techniquement parlant, le concept de transcendance relève de la philosophie politique. Il ouvre un débat autour de deux questions distinctes :

a) quelle articulation l’Europe envisage-t-elle de tisser et d’honorer entre Laïcité et Religions ? b) quel est le statut des principes d’action éthiques et politiques que nous entendons honorer dans l’Europe à venir ?

# Un silence prudent

Prudente, la Convention a choisi de garder le silence sur ces questions. Silence éloquent : il honore et prolonge la sortie historique des guerres de religion. On y entend la légitime crainte d’une régression en deçà de ce qu’a apporté le caractère laïque de l’Etat, d’un glissement vers des tensions violentes entre les communautés. Il convient, dit la Fédération humaniste, d’éviter des héritages et des références qui divisent, en disant simplement et clairement que l’Union est fondée sur les principes indivisibles et universels de la dignité des hommes et des femmes, de la liberté, de l’égalité et de la solidarité ; elle repose sur le principe de la démocratie et de l’Etat de droit. »[[1]](" \o ")

Le débat relancé par la reconnaissance d’un « désaccord fondateur »

Pourtant, l’ouverture d’un débat sur les héritages et références différentes peut être souhaité et souhaitable s’il est adossé au concept de « désaccord fondateur »[[2]](" \o "). Le moment historique à traverser est important et dangereux. L’Europe qui émerge doit être à la hauteur de deux phénomènes en partie contradictoires : une mondialisation du commerce, de la finance et de l’information, accélérée par nombre d’ouvertures techniques et scientifiques, et une quête parfois éperdue d’identité des personnes et des communautés rebelles à ce que tout soit géré selon la logique liée à cette globalisation. Nous vivons donc un moment de métamorphose où l’ouverture universaliste ambiguë liée à la mondialisation suscite des replis identitaires variés et dangereux.

La reconnaissance d’un désaccord sur la question d’une transcendance nécessaire est, à nos yeux, à sa place dans le Préambule d’une Constitution. Elle peut lui donner du souffle. Il s’agit de reconnaître comme un fait et comme une valeur la pluralité des visons du monde interne à l’espace européen. Cela donne cadre et sens à des affrontements féconds.

# Un concept qui dessine un espace dynamique pour un pluralisme qui ne soit pas mou

La reconnaissance d’un « désaccord fondateur », comme cœur de la culture européenne, dessine un espace où l’Etat se reçoit d’une confrontation permanente entre les diverses « visions du monde ». Elles renoncent à toute prétention hégémonique du Vrai et du Juste. Elles ne renoncent cependant pas à une tension vers le Vrai et le Juste. L’espace dessiné par la reconnaissance d’un « désaccord fondateur » correspond à la véritable laïcité de l’État car il préserve la citoyenneté de chacun, qu’il soit lié à des religions ou non, qu’il soit philosophiquement convaincu que la morale trouve son fondement ultime dans la transcendance ou non. Ce qui fait la solidité d’une voûte, c’est l’équilibre des pressions et non leur neutralisation. Le concept de désaccord fondateur permet d’écarter toute organisation politique « intégriste » qui se réclamerait d’un fondement philosophique ou théologique unilatéral.

Nous voici loin du pluralisme mou qui guette nos démocraties et ne leur donne pas les moyens de traverser humainement les défis du moment.

José Reding

[[1]](" \o ") LIENARD Georges, *Face au désir institutionnel des Eglises,* dans La Revue Nouvelle, Tome 116, Janvier-Février 2003, *Quelles valeurs fondatrices pour la Constitution Européenne,* p. 57.

[[2]](" \o ") Concept avancé par Olivier ABEL lors du Colloque tenu par Avicenne en 2002 auquel La Revue Nouvelle a consacré le tome 116, Janvier-février 2003.